



MAIRIE DE RANCHAL

Compte rendu de la réunion du conseil municipal Du 17 septembre 2020

Etaient présents : Mr Jacques De Bussy, Maire, Mr Damien Lagoutte, 1^{er} adjoint, Mme Ghislaine Suchet, 2^{ème} adjointe, Mr Jean- Luc Perrier, 3^{ème} adjoint, Mr Patrick Barreaux, Mr Bernard Ducros, Mme Gardin Bernadette, Mr Michel Lagoutte, Mr Olivier Longin .

Excusé(e)s : Mme Caroline Li (pouvoir à Mr Patrick Barreaux), Mr Bastien Bernard (pouvoir à Mr Jacques De Bussy)

1-Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

2- Délibérations :

2.1. -Demande de subventions au conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet 2020 :

a) Pour la mise en place d'une offre permanente de sentier de randonnée :

La création de sentiers de randonnées permanents sur la commune s'effectuera en plusieurs tranches : Tout d'abord, la création du sentier de randonnée familial autour de la Madone.

A ce titre, il est demandé au conseil départemental une subvention de 17. 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

b) Pour l'aménagement d'une maison de santé rurale par la création de 2 locaux dont celui de l'ostéopathe dans l'immeuble Burnichon :

A ce titre, il est demandé au conseil départemental une subvention de 18. 750 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

2.2. Subventions versées aux associations communales :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2020.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Amicale laïque	8 000 €
Association scolaire sportive	100 €
Service aide à domicile	250 €
Ass Ranchal Sud	120 €
Club de l'amitié	120 €
Club échec	120 €
Comité des fêtes	120 €
Comité du Mémorial de Thel	120 €
La Passerelle	112 €
Quatre pattes en détresse	100 €
Ass La Rochette	120 €

Mairie de Ranchal
04 74 64 83 84
marie@ranchal.fr
<http://mairie-ranchal.fr>

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Ranchal Multimédia	120 €
Zumba Ranchalaise	120 €
Association Fleurissement	120 €
Epicerie sociale	369, 80 € (Année 2019+2020)
SPA	131.60 €

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le 05 octobre 2020, à 20.30, dans la salle des fêtes, avec l'ensemble des associations communales. L'objectif est de faire le point sur leurs activités, leurs besoins et leurs attentes ; pour celles qui sont porteuses de projet d'intérêt général, des moyens complémentaires seront recherchés.

Il indique qu'outre les subventions accordées dont le montant est parfois symbolique au regard du budget de certaines associations, d'autres appuis communaux sont à considérer : mise à disposition de la salle des fêtes, mise à disposition de locaux, soutien du personnel communal.

3) Budget 2020 : Décisions modificatives :

L'acquisition de l'immeuble de Mme Burnichon doit être imputé au compte 2132 : immeuble de rapport, et non pas au compte 231 : travaux en cours.

4. Questions diverses :

Ras

La séance est levée à 20 heures 45.



[Handwritten signature in blue ink]